NOS BRAVES

CHEVALIERS de la Légion d'honneur

ROUBAIX

Nouveaux promus

Le Lieutenant Louis KNOFF

Associé de la Maison A. Carette et L. Knoff, négociants en tissus, 73, rue de l'Alma.

Parti à la démobilisation, comme sergent,

Le lieutenant Louis KNOFF

il ne tarda pas à passer adjudant, puis sous-lieutenant.

C'est à ce grade qu'il obtint la citation suivante, à l'ordre du C. A., le 18 mai 1917 :

« Brillant officier; à l'attaque du 17 avril 1917, a entraîné sa section à l'assaut avec un calme et une bravoure vraiment remarquables. Au cours du combat, et bien qu'étant en 1e vague, s'est porté spontanément en avant, afin d'attaquer un élément de tranchée qui échappait aux unités de 1re vague, contribuant ainsi à la réussite de la prise de la position ennemie. »

Nommé ensuite au 120e R. I. comme lieutenant, il passa sur le front italien, où il obtint, le 3 novembre 1918, la citation suivante à l'ordre de l'Armée :

« Commandant de compagnie de la plus haute valeur morale, du plus grand courage. Le 24 octobre 1918, a entraîné brillamment sa compagnie à l'assaut d'une position ennemie solidement organisée; y a pénétré, s'y est maintenu opiniâtrement, sous un violent tir d'artillerie de gros calibre et sous des rafales puissantes de mitrailleuses. A repoussé trois contre-attaques ennemies conduites avec une extrême violence. S'est dépensé sans compter, assurant la protection de son flanc gauche sans cesse menacé par l'ennemi.

« A été, pour son unité, un modèle de bravoure et de décision. A eu sa part de gloire dans l'opération qui a rapporté 763 prisonniers, dont 23 officiers, du matériel de guerre, des documents intéressants. »

Sa belle conduite lui valut la médaille italienne en argent « Alla Valore ».

TOURCOING

Le lieutenant Robert DEULLIN-LORTHIOIS du 60e Rég. d'art., pilote et observateur

« S'est dépensé sans compter pendant la bataille de la Somme, a rendu d'inestimables services à l'artillerie. Dans un combat aérien, attaqué par cinq avions de chasse ennemis a contribué à abattre l'un de ses adversaires est rentré avec un avion criblé de balles. »

A obtenu également la Croix de guerre avec citations à l'ordre du régiment, du corps d'armée et de l'armée.

M. Robert Deullin-Lorthiois, de la firme Deullin et Naessens, industriels à Tourcoing, est gendre de M. Flor. Lorthiois-Six, industriel, et le cousin du capitaine Albert Deullin, l'as aux vingt et une victoires.

Le lieutenant DEULLIN-LORTHIOIS

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATIONS POSTHUMES

La médaille militaire, à titre posthume, comportant l'attribution de la croix de guerre avec étoile de bronze, est décernée par les citations suivantes à la mémoire de :

ROUBAIX

— **Gustave-Rémy Carden**, sergent au 16 B.C.P., dont les parents habitent 133, rue Daubenton :

« Sous-officier très énergique et très courageux, aimé de ses chefs et de ses camarades. Tué glorieusement pour la France, à son poste de combat soumis à de violents bombardements de l'ennemi, le 23 février 1916, dans le secteur de Verdun. »

— **Désiré Potier**, soldat mitrailleur au 365e R.I., fils de M. Constant Potier, rue de la Lys, fort Wattel, 52.

« Bon et brave soldat. Mort pour la France, le 23 juillet 1918, des suites de glorieuses blessures reçues au champ d'honneur, en faisant courageusement son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— **Pierre Lefebvre**, sapeur du génie, dont les parents habitent, 11, rue Pierre-de-Roubaix :

« Sapeur brave et dévoué, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Mort glorieusement pour la France, en se portant à l'attaque de Rancourt, le 29 avril 1917. »

Croix de guerre avec étoile d'argent.

— **Noël Meerman**, soldat au 43e R.I., dont la veuve habite rue de la Tortue, 8.

« Soldat courageux qui a fait vaillamment son devoir, dès les premiers combats de la campagne. Mort glorieusement pour la France, le 25 décembre 1914. »

Croix de guerre avec étoile de bronze.

— **Pierre Quatannens**, dont les parents habitent, 36, rue de la Balance.

« Brave soldat, tombé glorieusement pour la France, le 7 octobre 1918, à son poste de combat. »

Croix de guerre avec étoile de bronze.

— **Charles Caron**, sergent, fils de M. Caron, secrétaire-économe des hospices et de l'hôpital de la Fraternité.

« Sous-officier remarquable, a maintenu sa demi-section, pendant une heure trente, à proximité des vagues ennemies, les empêchant de déboucher pour attaquer sa tranchée. Tombé glorieusement à son poste de combat, le 28 mars 1918, près de Moreuil. »

Plusieurs fois cité.

— **Samuel Delrue**, soldat, dont la veuve habite rue Malplaquet, cour Degrieck, 11 : « Soldat brave et dévoué, ayant toujours fait preuve des plus belles qualités. Mort glorieusement pour la France le 9 mars 1916, à Verdun. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

— **Henri Dherbecourt**, chasseur, dont les parents habitent 46, rue Bell... : « Excellent chasseur, tombé glorieusement à l'attaque du 17 septembre 1916, à Berny-en-Santerre (Somme). A été cité deux fois. »

— **Pierre Leruste**, dont les parents habitent rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 5 : « Excellent soldat, s'étant toujours distingué par son courage et son mépris du danger. Tué à l'ennemi dans l'accomplissement de son devoir, le 11 avril 1915, aux Eparges. »

CROIX

— **M. Raymond Dessauw**, sergent au 166e R.I., dont les parents habitent rue de l'Ermitage, 171, médaille militaire et croix de guerre :

« Sous-officier brave et énergique ayant fait ses preuves. S'est fait remarquer maintes fois au cours des affaires auxquelles sa compagnie participait. Comme chef de section, a été frappé mortellement à son poste de combat, le 5 août 1917, aux tranchées du Perthois (Marne). Son corps repose dans le cimetière militaire de Mourmelon-le-Petit. »

Son frère, Charles Dessauw, qui faisait partie du même régiment, a fait toute la campagne. Il est titulaire de la croix de guerre et deux citations.

— **Paul Heuzet**, soldat au 112e R.I., dont le père, habite rue de la Gare : « Excellent soldat, audacieux, glorieusement tombé pour la France, le 15 décembre 1916, en montant à l'assaut d'une position ennemie, avec un entrain admirable. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

WASQUEHAL

— **M. Albert Dufosser**, du 48e régiment d'infanterie, fils de Mme Vve Dufossez-Longuépée, propriétaire, rue de la Ferme.

« Bon soldat, brave et dévoué. A trouvé une mort glorieuse à Avocourt, le 8 avril 1916. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

La réouverture du port d'Anvers au commerce de transit allemand

Ses causes, indiquées par M. Carton de Wiart

Bruxelles, 3 janvier. — L'interview du président du Conseil, M. Carton de Wiart, situe bien les motifs qui ont amené la Belgique à renoncer aux dispositions du paragraphe 18 de l'annexe II, partie VIII du traité de Versailles, enlevant aux commerçants allemands toutes les garanties de sécurité indispensables au développement des relations commerciales. Cette renonciation aboutit à la réouverture du port d'Anvers au commerce de transit allemand.

C'est la crise de l'armement, très aigue à Anvers qui a amené le gouvernement belge à prendre cette détermination exempte de tout sentiment d'hostilité envers la France.

La crise précitée est due, d'une part, au maintien de la surtaxe d'entrepôt qui entrave le commerce de transit avec l'Alsace-Lorraine; d'autre part, à l'application du paragraphe 18 mentionné plus haut. Déjà la France, en ce qui concerne les marchandises par voie d'eau entre l'Alsace-Lorraine et Anvers, avait supprimé la surtaxe d'entrepôt.

Mais c'était insuffisant pour rendre au port d'Anvers son activité d'avant-guerre. C'est pourquoi le gouvernement belge s'est décidé à renoncer au paragraphe 18 en question et par le fait même à réouvrir le port au commerce de transit allemand.

Il va sans dire que la politique de la Belgique à l'égard de l'Allemagne n'est pas, pour cela, modifiée d'un iota et que, pour le gouvernement royal, le traité de Versailles doit être exécuté.

LES SECOURS AUX CHOMEURS DANS LE NORD

On avait annoncé que par décision du ministère des finances, les secours de chômage sont bloqués jusqu'au 31 mars 1921.

Renseignements pris auprès des services compétents, il nous a été confirmé ce qui suit :

Une circulaire ministérielle venait, en effet, d'aviser les communes, qu'elles devaient strictement tabler pour l'attribution de l'allocation dite de chômage, sur les crédits qui leur ont été alloués. Ce tour de vis était prévu depuis assez longtemps; les secours en argent, assez facilement octroyés aux personnes rentrant dans les régions envahies où elles pouvaient se trouver quelque temps sans travail, répondaient à des nécessités dont nous nous éloignons à mesure que l'industrie et le commerce se rétablissent. On considère, d'autre part, qu'après deux ans, le retour au foyer, le rapatriement des personnes réfugiées tend à s'échelonner de plus en plus et que de nouvelles admissions deviennent rares. Il a fallu la crise du chômage qui sévit actuellement d'une manière aussi générale, pour provoquer des mesures nouvelles et l'organisation hâtive de secours en nature. Il va de soi que ces secours en nature et en argent, répondant aux besoins différents que nous venons d'exposer, sont exclusifs l'un de l'autre. L'inconvénient que représente cette diversité de moyens et les contrôles qu'ils nécessitent disparaitront au 31 mars 1921, date à laquelle il n'y aura plus que les secours en nature.

LA CRISE DU CHOMAGE

Dans la région d'Amiens

La crise du chômage prend, dans la région d'Amiens et d'Abbeville, dit la « Journée Industrielle », des proportions considérables. Toutes les industries sont frappées, mais surtout la chaussure, la teinturerie, le textile, la confection et la bonneterie. La métallurgie est également atteinte. En janvier, la crise atteindra une acuité plus grande encore, et certaines usines annoncent leur fermeture totale. Déjà l'usine Unwin, tissage du Petit-St-Jean, à Amiens, a licencié tous ses ouvriers. Les établissements de métallurgie Searle, à Boutillerie, ont mis à pied la moitié de leur effectif, soit 400 ouvriers. Le nombre des chômeurs dans la seule région d'Amiens atteint actuellement 8.000.

Des mesures sont prises par les autorités locales pour remédier à cette crise dans la mesure du possible. Tous les chômeurs qui le voudront vont être prochainement occupés à la reconstitution de la Somme sinistrée : déblaiement, nivellement, réfection des routes.

Les célibataires seront logés et nourris sur place. Les autres seront transportés chaque jour par chemin de fer d'Amiens jusqu'à Albert, Moreuil, Montdidier, Chaulnes, etc.

La situation de l'industrie tullière à Calais

La situation de l'industrie tullière à Calais est critique; toutefois, l'on espère, pour février ou mars, une reprise intéressante.

LE DROIT DE TIMBRE sur les effets négociables ou de commerce

L'« Officiel » promulgue la loi modifiant le tarif du droit proportionnel de timbre applicable :

1° Aux lettres de change, billets à ordre ou au porteur, et tous effets négociables ou de commerce;

2° Aux billets et obligations non négociables;

3° Aux délégations et tous mandats non négociables, quelles que soient leur forme et leur dénomination, servant à procurer une remise de fonds de place à place.

Le nouveau tarif est fixé à 5 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr., lorsque l'échéance n'est pas à plus de six mois, et à 10 centimes par 100 francs ou fraction de 100 francs, lorsque l'échéance est à plus de six mois.

Si aucune échéance n'est indiquée, le droit de timbre exigible sera celui de 10 centimes pour 100 fr. Si un effet payable à vue n'a pas été présenté au payement dans les six mois de sa date, son détenteur devra, dans les quinze jours qui suivront l'expiration de ces six mois, le timbrer au droit supplémentaire de 5 cent. pour 100, sous peine d'une amende de 6 pour 100 du montant de l'effet.

Les effets tirés de l'étranger sur l'étranger et circulant en France continueront à payer le droit proportionnel spécial déterminé par l'article 3 de la loi du 20 décembre 1872.

LES AGENTS DE L'ENNEMI

« Jacques des 3 Couleurs » en cassation

Jean Van Langbenhoven, dit « Jacques des 3 Couleurs » qui vient d'être condamné par le Conseil de guerre de la 1re Région à cinq ans de détention pour intelligences avec l'ennemi a signé son pourvoi en cassation.

Trafic d'or à Douai

En vertu d'un mandat d'arrêt du Parquet de Lille, le nommé Lefebvre, inculpé d'intelligences avec l'ennemi pour trafic d'or, à Douai, vient d'être écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Rappelons que ses co-inculpés Masclet et Renaud doivent passer en jugement le 13 janvier.

Il est à remarquer, en général, que les femmes élégantes n'apportent pas à ce bibelot qui termine leur toilette et que l'on nomme un sac, le soin jaloux nécessaire. La raison en est que jusqu'ici on n'avait pas pensé à faire de ce sac une fantaisie à la fois élégante, d'un goût parfait et qui puisse rivaliser avec le collier de perles ou le brillant merveilleux que la femme distinguée porte à son doigt. Nos grands artistes parisiens, Van Cleef et Arpels, ont comblé cette lacune. A l'occasion du Jour de l'An et afin de faire une agréable surprise à leur élégante clientèle, ils ont créé un véritable objet d'art que toute femme vraiment chic voudra posséder pour être impeccable dans l'ensemble. 66371d

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MARDI 4 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Rigobert ; demain, saint Siméon.

4e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 06.

Lune : Dernier quartier du 1er. Nouvelle lune, le 9.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix : Bibliothèque ouverte au public de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h., sauf les dimanches et lundis. — Musées : ouverts le dimanche, de 10 à 13 h.; le jeudi, de 14 à 17 h.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.

Une importante réunion à la Caisse d'épargne de Roubaix

L'intérêt porté à 4 p. c. au 1er janvier

Ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, la réunion générale de fin d'année a eu lieu le 30 décembre, à l'hôtel de la Caisse d'Epargne. Les administrateurs de Roubaix et des succursales, venus très nombreux, ont entendu, avec le plus grand intérêt, un très intéressant rapport de M. Bonami Wibaux, président, sur les opérations de l'exercice 1922.

En ouvrant la séance, M. le trésorier est invité à donner le compte-rendu détaillé des opérations que nous ne pouvons mieux faire que de présenter par le résumé succinct suivant :

Au 1er janvier 1920, il était dû à 44.101 déposants	30.381.722 76
Reçu pendant l'année	24.832.125 82
Ensemble	55.213.848 58
Remboursé	10.267.189 14
Reste donc	44.946.659 44
Intérêts payés pendant l'année et intérêts capitalisés au 31 décembre 1920	1.384.980 86
Solde dû au 31 décembre à 46.970 déposants	46.331.640 30
donnant pour 1920 une augmentation de 2.480 déposants et une augmentation de solde de	15.949.917 54

Mouvement des livrets. — Le nombre des livrets présente pour 1920 une augmentation de 2.480. Il est au 31 décembre de 46.970.

Rapport de M. Bonami Wibaux, président

Dans un remarquable exposé, M. le Président donne d'intéressants détails sur la marche prospère de l'établissement.

M. B. Wibaux constate les résultats très appréciables donnés à la Caisse de Roubaix pour l'année 1920. Le taux de l'intérêt a été porté à 4.25 0/0 (4 pour le déposant) et l'on espère pour 1922 le porter à 4.50 0/0. On enregistre cette année une plus-value du solde de plus de 16 millions.

Le nouveau livret. — Dans un dessein de propagande intéressante, un nouveau livret est édité illustré de gravures et de maximes bien appropriées pour encourager et développer les *idées saines de notre laborieuse population.*

L'exploitation de l'établissement des bains-douches est devenue une charge sérieuse ; le déficit de l'année étant de 10.000 francs, le Conseil a décidé d'en suspendre l'exploitation pendant la période rigoureuse de novembre à mars ; ne cherchant pas à en tirer profit, le Conseil décidera la remise en route de l'exploitation dès que les circonstances le permettront.

Les œuvres sociales de la Caisse d'épargne vont reprendre leur vie normale, notamment les Sociétés d'habitations à bon marché.

M. Bonami Wibaux a rendu, en terminant, un hommage de satisfaction au dévoué personnel de la caisse centrale et des succursales.

Puis M. le Président a félicité le nouveau président de la succursale de Wattrelos, M. L. Loridan, et a remis au lieu de la plaquette d'or de 25 ans de service, un objet d'art à MM. E. Catteau, H. Pollet, A. Desbonnets, G. Roussel, P. Duhamel, H. Eeckman, S. Deffrennes ; la plaquette de vermeil de 25 ans de services à MM. J. Dillies et E. de Marsilly la plaquette de vieil argent pour 8 ans de services à MM. Léon Roget, de Roubaix; César Roger, R. Houzet, de Croix, J. Leconte, de Wattrelos. Dans un double sentiment de respect et d'affection, une plaquette-souvenir, frappée à leur intention, sera remise aux familles des directeurs morts pour la France : MM. André Motte, André Masurel, Cyrille Ferlié, François Cousart, de Wattrelos, et F. Bettremieux, de Lannoy.

M. L. Ferrier, vice-président, s'est fait l'interprète de toute l'administration pour exprimer à M. Bonami Wibaux son hommage de reconnaissance pour le dévouement qu'il apporte à la direction éclairée et à la marche prospère de l'institution.

Nous nous plaisons, pour notre part, à dire ici le mérite égal à la modestie de M. A. Scherpereel, l'exemplaire trésorier de la Caisse d'Epargne de Roubaix, qui donne au Conseil d'administration une collaboration si intelligente et si active.

La revision des listes électorales pour 1921

Les demandes en inscription ou en radiation sur les listes électorales sont reçues, dès maintenant, à la Mairie, de 9 h. à midi et de 14 à 18 h., et le dimanche de 9 h. à midi.

Les intéressés doivent se munir des pièces suivantes :

1° Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité française;

2° Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure;

3° Récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1920. (Ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de 6 mois et peuvent se faire inscrire de suite.)

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont instamment priés d'en faire la déclaration dans le plus bref délai.

TRAGIQUE DEBUT D'ANNEE

Une femme blesse à coups de rasoir l'amie de son mari

Une scène sanglante, conséquence de l'inconduite, s'est déroulée lundi après-midi, rue Vaucanson. Une femme a blessé à coups de rasoir l'amie de son mari pour se venger.

LE DRAME

Au n° 5 de la cour Wattel-Werrier, rue Vaucanson, habite une demoiselle, Félicie Trache, 27 ans, rattacheuse, qui depuis près d'un an est en relations avec un ouvrier fileur, Jules Desmet. Celui-ci est père de deux enfants et marié avec Mme Rosalie Lavryse, demeurant rue de la Longue-Chemise, cour Crépel, 1.

Lundi vers 3 h. 45, tandis que Félicie Trache se disposait à ranger dans des caisses divers bibelots qu'elle devait emporter à Béthune, chez ses parents où elle se décidait à aller habiter, elle vit arriver l'épouse Desmet, née Rosalie Lavryse, 37 ans, lisseuse.

Cette dernière, de retour de Bruxelles, lui reprocha sa conduite et, tirant d'une poche un rasoir, se jeta sur sa rivale et lui porta plusieurs coups à la tête.

Affolée à la vue du sang qui giclait de ses blessures, Félicie Trache s'enfuit chez des amis, rue Nain, où, quelques heures auparavant, elle s'était déjà rendue. A la vue de la malheureuse dont la joue droite portait une large balafre, M. Victor Duchatelet courut prévenir un docteur tandis que la police elle-même était avisée. Bientôt arriva M. le docteur Dubois qui releva des plaies étendues mais sans gravité, à la nuque, à la joue droite et à la racine du pouce droit.

Après l'avoir pansée sommairement, le praticien ordonna le transfert d'urgence de la victime à l'hôpital de la Fraternité.

LA MEURTRIERE SE CONSTITUE PRISONNIÈRE

Son coup fait, Rosalie Lavryse s'en fut rue du Curoir, à l'usine Lepoutre, pour avertir son mari, Jules Desmet, de son acte de vengeance. Par une coïncidence bizarre, celui-ci venait d'être renvoyé au sujet d'une rixe survenue avec un autre ouvrier.

Apprenant ce détail par des agents que la direction avait fait appeler, la meurtrière leur dévoila son acte et leur déclara : « Vous pouvez m'arrêter ! »

Elle fut conduite au commissariat du 1er arrondissement où devant M. Richard, commissaire de police, qui déjà avait interrogé succinctement la blessée, elle avoua son méfait.

Elle sera mise à la disposition du Parquet.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux **Halles**, **VENTE LIBRE** de : Beurre frais, 19.00 le kilo; Confitures, 1.40 et 2.50 le pot; Chocolat, 1.80 les 250 gr.; Fromage Chester, 7.80 le kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS : Semelles pour femmes et enfants, 2.75 et 2.25 la paire. Talons, 1.00 la paire. Demi-semelles, 1.00 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre) Mardi 4, de 8 à 11 h., 7e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 6e jaunes et vertes.

VENTE LIBRE DE POMMES DE TERRE
1e fr. les 3 kilos

AVIS AUX CHOMEURS

Dans le but de faciliter les distributions, le Comité de Ravitaillement invite les chômeurs à se présenter à leur caisse respective, aux jours et heure de leur secteur munis de leurs bons et carte de denrées, où il leur sera délivrée une fiche qui devra être présentée aux trois comptoirs spéciaux. Sucre, Saindoux, Pommes de terre.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Ancien Hôtel des Postes, 2, rue Nain, inscription à raison de 50 kilos pour 1 ou 2 personnes, au prix de 13 fr.; 100 kilos pour 3, 4, et 5 personnes, au prix de 26 fr.; 150 kilos pour 6 personnes et plus au prix de 39 fr.

Un supplément allant de 50 à 300 kilos par carte, au choix de chacun, pourra être obtenu moyennant le prix de 25 fr. les 100 kilos.

Mardi 4, de 8 à 11 h., 7e secteur; de 14 à 17 h., 8e secteur.

Mercredi 5, de 8 à 11 h., 9e secteur; de 14 à 17 h., 10e secteur.

LIVRAISON DU CHARBON. — Aujourd'hui mardi, 5e et 6e secteurs.

SECOURS AUX NECESSITEUX. — 99, rue Pellart. Mardi 4, à 8 h., 50.000 à 51.300; à 9 h., 51.301 à 52.00; à 10 h., 52.001 à 53.200; à 11 h., 53.201 à 53.900; à 14 h., 53.901 à 55.600; à 15 h., 55.601 à 56.000; à 16 h., 60.000 à 61.700.

Mercredi 5, à 8 h., 61.701 à 62.800; à 9 h., 62.801 à 64.000; à 10 h., 64.001 à 64.500.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES — MM. les Percepteurs paieront dans leur perception respective, le jeudi 6 janvier, de 9 à 11 h., les allocations militaires afférentes à la période du 26 novembre au 31 décembre.

JARDINS OUVRIERS DE L'INSTITUT POPULAIRE DE L'EPEULE. — Grâce à un don généreux adressé à la Fédération des Jardins Ouvriers de Roubaix, tous les détenteurs de jardins peuvent obtenir gratuitement un lot important de graines et semences.

L'œuvre des Jardins Ouvriers de l'Institut Populaire de l'Epeule prie donc ces jardiniers de tous les quartiers, sauf ceux du Hutin, de venir, dimanche prochain, de 2 h. 30 à 4 h., à son siège, 71, rue Descartes, pour y prendre leur part de ce don. Les graines et semences leur seront remises dans un sachet.

Les jardiniers qui appartiennent au groupe du Hutin trouveront leurs graines chez leur délégué, M. Claeys, boulevard de Metz.

DANS LA POLICE. — M. Flament, commissaire de police, dont nous avons annoncé tout récemment la nomination, au poste du 2e arrondissement, a pris ses fonctions lundi matin.

Nous lui présentons nos souhaits de bienvenue.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE. — Un coup d'œil d'ensemble sur la Tunisie, par M. Geoffroy Saint-Hilaire. — La conférence qui sera donnée le samedi 8 janvier 1921, à 20 h. ½, sera accompagnée de projections cinématographiques, et comme au local habituel des séances, on ne dispose point d'appareil à cet effet, la réunion aura lieu exceptionnellement à la Maison des Œuvres, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

Le Comité a eu la bonne fortune d'obtenir le concours de M. Geoffroy Saint-Hilaire, porteur d'un nom déjà illustre dans la science. Le conférencier est directeur de l'Office du Protectorat français en Tunisie, délégué du résident général. Il n'en est pas de mieux qualifié pour jeter « un coup d'œil d'ensemble sur la Tunisie », titre qu'il donne à sa causerie. Le sujet est tout d'actualité; il ne manquera pas d'offrir un très vif intérêt.

— Mercredi 5 janvier, à 20 h. 15, rue de la Gare, 2, au second étage, inauguration des cours de géographie économique. Les demandes d'inscription sont reçues par correspondance chez M. le secrétaire de la Société, rue Saint-Georges, 40.

HALLE FLIPO. — Beurre, 16; extra, 18. Vin rouge, 1.60 et 1.75. Gruyère, Chester, Hollande, 8 à 12 fr. Confitures, 2 fr. 50. Pain d'épices miel, 4 fr. et 4 fr. 50. Café extra, 10 fr. 66399d

A L'ASSOCIATION DES ARTS INDUSTRIELS. — Comme suite à l'assemblée générale, le bureau administratif s'est reconstitué, chacun des titulaires prenant les fonctions suivantes :

Président d'honneur: M. Victor Champier; président : M. J.-J. Weerts; vice-présidents: MM. Faidherbe (administration), Florquin (administration, rapports avec l'Ecole, excursions générales); secrétaires: MM. Sabbe (rapports, comptes-rendus, publications); Dervaux (service de placement, service judiciaire); Selle (démarches, réductions, fêtes); Desplanque (annuaire bandes-adresses); Delaplace (Bibliothèque,archives); Van Campen (recrutement, presse); trésoriers : MM. Scherpereel (paiements); Lamère (perception).

Le bureau s'efforcera de susciter parmi les groupes, la plus grande émulation, et de rendre l'Association plus intéressante par l'institution prochaine d'un cercle qui facilitera les rencontres, les renseignements, la bonne et utile camaraderie entre les sociétaires.

Il rappelle aussi à MM. les industriels que l'Association peut leur offrir par l'intermédiaire du service de placement des collaborateurs directs particulièrement qualifiés, et pouvant rendre de grands services dans les diverses branches des industries régionales.

POMMADE St-LAURENT, contre toutes brûlures, maladies de la peau. (Nomb. attestations). Le pot, 3,30. Phie Bernamont et tles pharm.369-1

ASSOCIATION L'AIDE AUX VEUVES ET AUX ORPHELINS. — Le Comité nous prie de rappeler que les veuves faisant partie de l'Association et désireuses de se faire inscrire à l'ouvroir qui s'ouvrira le 17 janvier courant et où elles pourront se perfectionner dans les travaux de couture et de lingerie sont priés de se présenter 2, rue de la Gare, de 9 à 11 h., les mercredi 5 et 12 janvier.

LA VIE MOINS CHÈRE.— Voir aux annonces nouveau tarif des cokes de la Socité Roubaisienne d'Eclairage. 66130

LA RIXE DE LA PLACE DE LA GARE. — Poursuivant son enquête au sujet de l'agression du jour de l'an, M. Doyen, commissaire de police du 4e arrondissement avait dépêché les agents de sûreté Smet, Dupont et Carrette à la recherche de l'individu tatoué disparu après les coups de feu. Tandis que, lundi matin, les trois policiers étaient à la recherche de cet homme, celui-ci se présentait devant M. Doyen. C'est un nommé Henri Herman, 29 ans, rue d'Arcole, cour Voreux, 9.

Après avoir confronté le cafetier Delporte avec sa victime, Emile Deldicque, et Herman, le magistrat a dressé à la charge des deux derniers un procès-verbal pour provocations, coups et blessures.

Ils ont été laissés en liberté provisoire. L'état de Deldicque est très satisfaisant et sous peu, il sortira de l'hôpital.

NOUVELLE BAISSE DU COKE. — A l'usine à Gaz de Croix, le coke ne se vend plus que **9 FRANCS L'HECTOLITRE DE TOUT-VENANT.** A ce prix c'est le combustible le plus avantageux que l'on puisse se procurer. 66191

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE, RUE NEUVE. — Lundi vers 15 h., par suite d'un court-circuit, un incendie s'est déclaré dans une des chambres du premier étage de l'habitation de M. A. Motte-Ternynck, 31, rue Neuve. Quand on s'aperçut du sinistre, un rideau était déjà la proie des flammes. Celles-ci purent être facilement éteintes par le personnel de la maison et les pompiers ne durent pas intervenir.

GRAND CAFE BELLEVUE LILLE Gd'Place
informe sa nombreuse clientèle de l'ouverture d'un salon de thé à l'instar des grands hôtels de *Paris*. Cette salle sera ouverte tous les dimanches et jours de fêtes. 66340

WATTRELOS

UNE ROUBAISIENNE TOMBE DU TRAMWAY ET SE BLESSE LEGEREMENT.— Dans la soirée de dimanche, une Roubaisienne, Mme Marie Vanstenbruge, âgée de 40 ans, et habitant rue Saint-Eleuthère, était montée sur un tramway B venant de la direction d'Herseaux et partant pour Roubaix. Mme Vanstenbruge était sur la plate-forme arrière de la motrice. La chaine n'était pas tendue. Arrivé Grand'Place de Wattrelos, le mécanicien du tramway B freina pour stopper. Par suite d'un choc plus violent, Mme Vanstenbruge fut projetée hors du tramway et tomba lourdemnet sur le sol. Des passants s'empressèrent de la relever et un docteur appelé constata quelques blessures sans gravité à la tête et aux genoux. Après pansement, Mme Vanstenbruge fut reconduite à son domicile.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les familles ayant un fils de la classe 1921 et qui est un soutien indispensable pour celles-ci, peuvent faire leur demande d'allocations militaires à la Mairie, bureau du Secrétariat, 2e guichet, avant le 10 janvier. Aucune demande ne sera reçue après cette date.

Se munir du livret de mariage et du certificat de salaire journalier pour chaque membre de la famille qui travaille actuellement.

ALLUMEZ VOS LANTERNES. — Un charretier a été l'objet d'une contravention, par la police, pour défaut de lumière à son chariot.

COMME DU BEURRE
Margarine « *ERA* » aux fruits d'Orient 66373

LANNOY

LES TICKETS DE CHARBON. — Les personnes en possession de tickets de charbon, sont priées de donner leur nom à la Mairie, aujourd'hui, mardi. A partir du 6 janvier ces tickets ne seront plus valables.

FLERS

RAVITAILLEMENT. — Les mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 courant, vente de sucre au Bourg et au Breucq, 3 fr. 50 le kil., 500 gr. par personne.

HEM

LA SOCIETE MUTUELLE St-ARNAUD a tenu son assemblée générale chez M. Dartois, « Au Bon Vivant ». Au cours de cette réunion, on a exposé la situation financière. Le bilan trimestriel accuse, en recettes 582 fr. 75, dépenses 218 fr., excédent des recettes 364 fr. 75. Bilan annuel : recettes 2.459 fr. 50, dépenses 908 fr.20, soit un excédent de recettes de 1.551 fr. 30, ce qui porte l'encaisse à 1.801 fr. 80. L'assemblée ratifie la décision de la Commission relativement aux incurables. Pour la pharmacie, le statu quo est maintenu, ainsi que l'indépendance de la société.

LA BAISSE !
CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ : les 500 gr. 3.55. - Nouilles, le k° 3.35. - **Au Lion de Flandre**, 68, rue de la Gare à Roubaix. 66359

CHOCOLAT LACROIX
ÉTRENNES 1921 65229
Du 20 Décembre au 10 Janvier, il sera offert un superbe éphéméride à tout acheteur de un kilog.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MARDI 4 JANVIER :

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 10 h. à midi et de 14 à 16 h.

LES GRANDS TRAVAUX DE VOIRIE

LE DÉGAGEMENT DE LA RUE DE LA CLOCHE

En novembre 1909, l'ancien Conseil municipal adoptait un projet d'élargissement de la rue de la Cloche.

Depuis, l'Administration municipale, soucieuse de réaliser cet intéressant projet, sans recourir à l'expropriation toujours onéreuse pour les finances communales, sut mettre à profit toutes les occasions favorables pour acquérir à des prix raisonnables, celles des propriétés frappées d'alignement que, pour des raisons diverses, les propriétaires ou leurs ayants-droit mettaient en vente. C'est ainsi qu'en 1911 elle acheta tout un lot de maisons situées numéros 46 à 56, appartenant à la succession Dassonville-Dhalluin. Nous ne mentionnons ici que la dernière opération.

Or, une nouvelle occasion s'est offerte à la ville, dans l'acquisition à M. Victor Cappelle, demeurant à Luingne (Belgique), de deux immeubles comprenant quatre maisons dont trois portant les numéros 35, 37, 41 de la rue de Tournai, t la quatrième le numéro 2 de la rue de la Cloche, et les fonds et cours en dépendant. Ce propriétaire consent à les vendre à la ville de Tourcoing pour le prix de 120.000 francs.

La réalisation de cet achat donnera la possibilité de dégager l'entrée de la rue de la Cloche, qui débouche de la rue de Tournai en un boyau de 4 mètres à peine. Cette rue qui mène au centre de la ville, est fréquentée journellement par de nombreuses personnes se rendant sur les diverses places, à l'église Saint-Christophe ou à l'arrêt principal des tramways. Le va-et-vient des voitures de toutes sortes qui empruntent cette voie, y est aussi très actif.

La mise à l'alignement de ces propriétés changera l'aspect de l'artère puisque la rue prendra de ce fait, à l'amorce de la rue de Tournai, sur un espace de 30 mètres au moins, la largeur de 12 mètres prévue au plan d'élargissement projeté.

Le prix demandé pour les immeubles dont il s'agit, n'est pas exagéré. Indépendamment des avantages précités, la ville deviendra propriétaire, après démolition, d'un vaste terrain d'une contenance de 609 mètres carrés environ, facilement revendable à bon prix à des commerçants qui trouveront là un emplacement superbe pour y installer d'importants établissements; la vente des vieux matériaux, dont le prix est très élevé actuellement, produira une somme assez considérable.

L'assemblée communale, en décidant, au cours de sa dernière séance, l'acquisition de ces immeubles, vota un crédit de 145.000 fr. pour le règlement de la dépense.

La vente de charité à l'Hôtel de Ville de Tourcoing

La salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, tout récemment restaurée, que la municipalité avait mise gracieusement à la disposition des organisateurs, recevait, pour dimanche, sa parure des grands jours.

Elégamment ornée, toute fleurie, elle était trop petite pour contenir les visiteurs nombreux qui s'y étaient donné rendez-vous.

Une dizaine de stands où se tenaient de jeunes et gracieuses vendeuses, adroites et insinuantes, sollicitaient acheteurs et acheteuses, très disposés, d'ailleurs, à se laisser tenter.

Depuis de longues semaines déjà, un grand nombre de familles s'étaient courageusement mises à l'œuvre pour confectionner à l'envi des articles de lingerie, des broderies et de charmants objets où leur fantaisie s'était donné libre cours et qui furent achetés sans marchander, aux prix forts.

Ce fut, de toutes parts, un bel élan de charité; nos chères familles de Tourcoing, si cruellement éprouvées par la guerre, sauront que ce n'est jamais en vain qu'on fait appel aux sentiments généreux de la population!

Des commerçants, des industriels, des artistes même, désireux de contribuer au succès de la fête, avaient généreusement envoyé des dons qui furent exposés à la vente ou offerts en tombola.

Aussi la recette s'annonce-t-elle comme un merveilleux succès et on ne saurait trop remercier tous ceux qui, à un titre quelconque, ont participé à cette belle et réconfortante manifestation.

Les dames du Comité ont vu leurs efforts et leur dévouement récompensés au-delà de leurs espérances. Elles vont organiser très prochainement, le lundi 7 et mardi 8 février prochain (jours gras), une nouvelle vente de charité qui sera, cette fois, exclusivement réservée aux veuves et orphelins de la guerre.

Une partie des ressources qu'elles se sont créées en mettant sans compter à contribution la bourse de leurs concitoyens, leur permettra d'offrir, à cette vente, à des conditions exceptionnelles de bon marché, des vêtements, des objets de lingerie et des douceurs aux enfants.

Il faut que tous les infortunés que la guerre a meurtris, veuves et orphelins privés du chef de famille, sachent que ceux qui possèdent, ceux, pour qui le sort s'est montré plus clément, sont auprès d'eux, aujourd'hui, dans l'adversité.

La tombola de la fête de charité

La fête de charité s'est terminée par une brillante tombola, qui a été tirée dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Voici les numéros gagnants :

Tombola à 1 franc. Billets roses :

245 772 920 172 471 119 425 945 905 602 498 281 632 974 434 558 451 440 100 591 79 630 296 487 615 608 127 456 477 437 277 991 907 109 951

Tombola à 2 francs. Billets verts :

2.180 483 168 1.859 724 787 1.965 2.172 812 403 56 1.694 313 1.309 1.851 120 1.240 944 1.142 789 158 1.347 1.223 246 157 1.308 1.018 708 112 118 1.895 150 410 2.153 1.015

Les lots peuvent être réclamés, aujourd'hui, mardi, à l'Hôtel de Ville, salle des fêtes, de 11 heures à midi, et de 15 à 16 heures.

A L'ORPHEON TOURQUENNOIS. — En réunion générale de fin d'année, cette excellente société chorale a renouvelé, pour 1921, sa commission, comme suit :

Président d'honneur : M. Henri Coupin; président : M. Albert Devos; directeur : M. Jean Wibaut; sous-directeur : M. Gabriel Wibaut; vice-président honoraire, doyen d'âge : M. Ch. Martens; vice-présidents : MM. Henri Lenaire et Désiré Dantaing; secrétaire: M. Hector Delbecq; adjoint : M. Paulin Houzet; trésorier : M. Alph. Wibaut; archiviste : M. Joseph Staes; membres : MM. Jules Delplanque, E. Debuigne, Paul Pauwels, Alf. Warrot, Joseph Destombes, F. Vanderstichel, Louis Wagnon, F. Maréchal.

EX-DISCIPLINAIRES BRASSARDS ROUGES. — On nous prie d'insérer :

Les ex-disciplinaires brassards rouges belges de Tourcoing, qui n'ont pas encore rempli leurs formules, sont priés de venir au siège, 82, rue de la Malcense, mardi 4 janvier, dernier jour, à partir de 6 h. ½ du soir. Ceux qui se présenteront, passé ce délai, ne seront plus servis.

LE CHARBON A DOMICILE. — **La baisse s'accentue.** — La prochaine inscription aura lieu aux dates suivantes, au Bureau Commercial (Mairie), le matin de 9 à 11 h., et le soir de 2 à 4 h. Quantité: 100 à 500 kilos par carte quel que soit le nombre de personnes. Prix 20 fr. les 100 kilos.

Secteur 1, mercredi 5 janvier, cartes grises; jeudi 6, cartes roses.

Secteur 2, vendredi 7, cartes grises; samedi 8, cartes roses.

Secteur 3: lundi 10, cartes grises; mardi 11, cartes roses. Pas de retardataires.

LE CHARBON A DOMICILE. — La livraison à domicile du charbon commencera aujourd'hui, mardi matin, pour le secteur 12, et mardi après-midi, pour le secteur 13.

MARCQ-EN-BARŒUL

UN BRAS FRACTURÉ. — Un ouvrier peintre, Adolphe Vandewalle, 52 ans, demeurant rue du Tissage, 219, travaillant à la minoterie Catry frères, s'est fracturé l'avant-bras droit en tombant sur une barre de fer.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

AMICALE DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — On nous prie d'insérer : Les membres de l'Amicale Neuvilloise sont informés que la section locale assistera en groupe aux funérailles du cavalier Louis Catteau, du 31e dragons, tué à l'ennemi et dont le corps exhumé, sera ramené à Neuville. Le service aura lieu à 10 h. 30, jeudi 6 janvier. Tous les membres qui pourront y assister, sont priés de se trouver au local, à 10 h. 15, 11, place de la Mairie, avec insigne.

Ce glorieux soldat, fils de Mme Veuve Catteau-Dhalluin, frère de MM. Alphonse et Paul Catteau, tous deux membres actifs de notre société, a été l'objet de la citation suivante :

« Louis Catteau, mort pour la France. Très bon cavalier, modèle de sang-froid et de courage. Tué à son poste de combat le 24 juillet 1917, à Sillery, au cours d'un bombardement.Médaille militaire; Croix de guerre avec étoile de bronze. »

L'ETAT-CIVIL DE L'ANNÉE 1920. — 93 naissances, 77 mariages, 52 décès.

LES RETRAITES OUVRIERES. — Les assurés nés en décembre sont priés de retirer leur carte annuelle à la Mairie le plus tôt possible.

LILLE

DISTINCTION HONORIFIQUE.— Mme Pelleau, femme de notre confrère, M. P.-T. Pelleau, rédacteur principal au « Progrès du Nord », vient de recevoir un diplôme d'honneur et une plaquette en argent en récompense « de la collaboration dévouée et constante qu'elle a prêtée au ministère de l'Intérieur, pour le soulagement de l'infortune des populations victimes de la guerre, réfugiées et rapatriées. »

Pour lire une affiche, il faut passer où elle est apposée, le journal passe partout. 50610

BELGIQUE

UNE IMPORTANTE ARRESTATION

Bruxelles, 3 janvier. — « Le Soir » annonce qu'un individu, se faisant appeler prince Of Warwick, arrivé à Charleroi le 22 décembre, avait rendu visite aux notabilités de la ville et était ensuite parti pour Bruxelles afin d'obtenir une audience du Roi.

N'ayant pu y réussir, il se fit recevoir par le Nonce apostolique, auprès de qui il s'informa des moyens de contracter un mariage morganatique. Il revint ensuite à Charleroi.

A la suite de ces démarches, la police judiciaire ouvrit une enquête, qui amena l'arrestation de cet individu. On croit que c'est un nommé Baudon, signalé par la Sûreté française comme étant recherché pour escroqueries. Baudon ferait partie d'une bande de voleurs internationaux, spécialisés dans l'escroquerie au mariage.